

Création d'un poste d'agent administratif pour le secrétariat du SYBERT et de la C.A.G.B.

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 15/01/03	favorable	séance du 21/01/03	favorable

Suite à la délibération du 13 décembre 2002 et à l'avis favorable du CTP du Centre de Gestion du Doubs concernant l'évolution du secrétariat du SYBERT, il a été décidé la « mise à disposition » par la CAGB d'une secrétaire à mi-temps en complément de la secrétaire actuelle qui passe à temps partiel (80%), à compter du 1^{er} janvier 2003, et en raison également de la montée en charge du SYBERT notamment avec l'accroissement du nombre de déchetteries.

Etant donné également les besoins croissants en secrétariat de la CAGB, il est proposé de recruter une secrétaire qui travaillerait à mi-temps pour le SYBERT et à mi-temps pour la CAGB.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création par la CAGB d'un poste d'agent administratif qui sera « mis à disposition » à mi-temps pour le SYBERT par le biais de la convention CAGB/SYBERT
- autorise Monsieur le Président à engager les procédures, à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre et à inscrire les dépenses au budget ou à prélever sur les dépenses imprévues les crédits nécessaires au paiement des traitements, charges patronales consécutifs à ce recrutement

Pour extrait conforme,

Le Président